

PROCESSUS DE RÉTROACTION

Express Mondor et ses entreprise liées vous encourage à partager vos observations concernant les obstacles à l'accessibilité que vous avez rencontrés lors de vos interactions avec elle, ou en lien avec la mise en œuvre de son plan d'accessibilité.

La Loi canadienne sur l'accessibilité définit un obstacle comme suit : « Tout élément, notamment celui qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles. »

1. Personne responsable du processus de rétroaction

Nous sommes à l'écoute de vos commentaires concernant notre plan et de l'accessibilité au sein de l'entreprise. Vous pouvez soumettre vos retours aux coordonnées suivantes :

Marie-Pier Lajeunesse, Directrice Ressources Humaines et Conformité

Adresse courriel : mplajeunesse@expressmondor.net

Téléphone : 450-586-6662, poste 277

2. Comment transmettre vos rétroactions?

Vous avez plusieurs façons de transmettre vos commentaires à l'entreprise, notamment par la poste, par téléphone, par courriel, via les médias sociaux, ou en vous rendant à l'un de nos terminaux.

Pour fournir de la rétroaction :

- Courrier : 922 Grande Côte Ouest, Lanoraie, QC, J0K 1E0
- Téléphone : 450-586-6662, poste 277
- Courriel : mplajeunesse@expressmondor.net
- Facebook: <https://www.facebook.com/lapassioncommemoteur>